**Abeille de la Nouvelle-Orléans.**

Bureaux : 73 rue de Chartres.

**NOUVELLE-ORLEANS.**

MERCREDI, 2 FEVRIER 1887


# PETITES ANNONCES.

**A VENDRE**

**A VENDRE**—Bonne occasion (bargain)—Un splendide piano droit oblique de Pleyel, 7 octaves, garanti en parfait état, aussi bon qu'un piano neuf. S'adresser à Basile Barès, 84 rue Royale. 29 jan—2 sem

**A VENDRE**—Un café faisant de bonnes affaires et bien situé. S'adresser 261 Poydras, coin Bassin. 26 jan—7f

**A VENDRE** ou à louer—Une des meilleures vacheries en cette ville, maison couverte en ardoises, avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cave, puits, jolie cabane pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 3 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

# AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Hermann Miller.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 986—Division B—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hermann Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 fév—2,6,11

**Succession de Mme Thérèsa Starr, (née Lauer.)**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,018—Division D—Attendu que Gustave Lauer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Thérèsa Starr, née Lauer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 fév—2,6,11

**Succession de Mary Alice Moran, femme de Frederick Lopez.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18,781.—Division E—Attendu que Frédérick Lopez a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Alice Moran, sa femme, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

29 jan—29—2,6 fév

**Succession de Vve J. B. Wiltz.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,838—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor G. Bernard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier

28janv—28—fév 1,6.

**Succession de Eugénie Benedito, femme de Frédéric Bertrand.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,971—Division A—Attendu que Frédéric Bertrand, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Eugénie Benedito, sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 jan 26,30—fév 4

**Succession de William Henry Wood.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,991—Division E—Attendu que Mme Vve William Henry Wood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Col. William Henry Wood, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

25 jan—25,29—fév 3

**Succession de Marie Tournier, Veuve Brunet.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,360—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie J. Romain, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26jan—23 30—4 fév

**Succession d'Antoine Maréchal.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,983—Division B.—Attendu que Mme Veuve Antoine Maréchal a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Antoine Maréchal; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 jan—26 30—4 fév

# AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Otto F. Zriede vs. ses créanciers—No 19,999, Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Otto F. Zriede soit convoquée et tenue pardevant K. C. Stockton, notaire en cette ville, le MERCREDI, 2me jour de mars 1887, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. N. Butler, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 27 janvier 1887.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2 fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. Ansell vs ses créanciers — No 20,069 — Division — —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Ansell soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1 février 1887.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2 fév—3f en 30j

**Reinhardt Wirth vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,849—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Reinhardt Wirth et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles L. Wirth, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

30 janv -30—fév 4,8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Reinhard Wirth vs. Ses Créanciers—No 19,849—Division E—Que la cession des biens du pétitionnaire, Reinhard Wirth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Fred. Adolph, notaire en cette ville, le JEUDI, 10me jour de février 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que B. McCloskey, Esq. notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1887.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

12janv—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,939.—Division E.—Jacob Burger vs ses créanciers. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers demandée dans cette affaire, soit tenue conformément à la loi pardevant Félix H. Boutinay, notaire, le Samedi 26me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme :

W. J. McDONNELL, Député-Greffier.

29 jan—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 19,888—G. Newman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Andry, notaire en cette ville, le MARDI, 15me jour de février 1887 à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que P. J. Kramer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans 13 janvier 1887

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

14 janv.—3f en 30 jrs

# ASSURANCES.

## Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

**No. 3 rue Carondelet.**

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $277,197 19 | |
| Primes maritimes | 19,946 53 | |
| Primes de rivières | 10,846 17 | |
| | | $307,989 89 |
| Primes acquises de 1885 | | 71,482 96 |
| Total des primes | | $379,472 85 |
| A déduire— | | |
| Primes non acquises de 1886 | $75,785 78 | |
| Primes remboursées | 80,884 78 | |
| Réassurances | 7,827 61 | |
| | | $164,498 17 |
| Primes acquises nettes | | $214,974 68 |
| A ajouter— | | |
| Intérêt, loyers, sauvetage | | 24,190 47 |
| Revenu net | | $239,165 15 |
| A déduire— | | |
| Pertes sur les incendies de 1885 | $49,374 83 | |
| Pertes sur les incendies de 1886 | 142,873 39 | |
| | | $191,248 22 |
| Pertes sur les mers en 1885 | 382 45 | |
| Pertes sur les mers en 1886 | 17,959 76 | |
| | | 18,342 21 |
| Pertes sur les rivières en 1885 | 5,706 11 | |
| Pertes sur les rivières en 1886 | 906 85 | |
| | | 6,612 96 |
| Pertes payées | $216,203 39 | |
| Commissions | 16,181 38 | |
| Taxes d'Etat, de ville et licenses | 5,892 24 | |
| Dons charitables | 848 10 | |
| Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat | 1,069 80 | |
| Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage | 4,405 07 | |
| Dépenses générales et salaires | 38,796 64 | |
| Dividendes de jan 1886 | $12,500 00 | |
| Profits et pertes | 25,905 41 | |
| | $38,405 41 | |
| | | $321,905 03 |
| Excédant pertes et dépenses en sus des revenus | | $82,739 88 |
| Pertes ajustées | | 32,861 20 |
| | | $115,601 08 |

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886 :

| | |
|---|---|
| Comptant en banques | 26,406 05 |
| Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie de pompiers de St-Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime | 233,995 00 |
| Actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co, du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie | 90,560 00 |
| Billets de première hypothèque, prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes | 85,971 75 |
| Immeubles divers et meubles de bureau | 70,774 50 |
| Primes en cours de collection | 35,375 86 |
| Dû par des compagnies d'assurances | 2,905 64 |
| Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe | 487 52 |
| Mandats d'Etat et de ville | 1,314 75 |
| Intérêt sur des billets hypothécaires | 3,906 85 |
| Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie $4,940 00 | |
| Divers débiteurs 469 82 | |
| | $5,409 82 |
| | $497,109 74 |

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.

F. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.

(Signé) JAS FAHEY Notaire

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| THEO. BRIERRE, | JOHN W. HINCKS, |
| EDW. J. BOREY, | P. POUTZ, |
| GUST. PITOT, | C. T. DUGAZON, |
| A. SCHREIBER, | D. FATJO, |
| C. E. SCHMIDT, | H. GALLY, |
| J. TUYES. | W. C. C. CLAIBORNE, Jr. |

## COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES.

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $375,475 85 | |
| Sur risques de rivières | 27,927 25 | |
| Sur risques de mer | 4,855 54 | |
| | | $408,258 64 |
| A ajouter primes non terminées de 1885 | | $120,704 00 |
| | | $528,962 64 |
| A déduire— | | |
| Primes non terminées de 1886 | $125,511 00 | |
| Cancellations | 49,320 46 | |
| Réassurances | 20,841 87 | |
| Commissions et réfaction | 58,709 81 | |
| | | $254,383 14 |
| | | $274,579 50 |
| A ajouter: | | |
| Intérêt et escompte | $12,472 96 | |
| Reçu pour sauvetage | 4,171 71 | |
| Gain dans les valeurs du marché actif | 7,022 00 | |
| Intérêt reçu et sauvetage dû | 4,415 46 | |
| | | 58,083 13 |
| Revenu net | | $332,662 63 |
| A déduire, pertes payées— | | |
| Incendie $188,850 01 | | |
| Rivières 12,934 86 | | |
| Mer 2,691 90 | | |
| Total | | $204,476 77 |
| Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces | 63,220 81 | |
| Taxes d'Etat et de ville | 11,069 20 | |
| | | $278,766 78 |
| | | $53,895 85 |
| Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886 | | 28,000 00 |
| Balance | | $25,895 85 |
| Montant dû, portes non réglées et non payées | | 28,087 71 |

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent comptant | $23,894 18 |
| Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi | 25,000 00 |
| Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant | 152,926 00 |
| Billets à ordre, billets hypothécaires, valant | 50,731 95 |
| Billets à ordre, billets à primes, valant | 14,841 45 |
| Bons des Etats Unis, valeur du marché | 32,000 00 |
| Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché | 45,150 00 |
| Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché | 357,012 00 |
| Propriétés foncières, évaluées à | 121,250 00 |
| Comptes en cours de collection et balance due par agents | 63,995 62 |
| Intérêts accrus sur actions et prêts | 3,415 46 |
| Sauvetage dû, évalué à | 1,000 00 |
| Meubles de bureau | 3,000 00 |
| | $894,215 76 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Fonds Capital | $700,000 00 |
| Primes non acquises | 125,511 22 |
| Dividende non payés | 3,132 00 |
| Pertes non payées | 28,687 71 |
| Profits et pertes | 36,884 83 |
| | $894,215 76 |

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.

(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.


TRUSTEES.

| | |
|---|---|
| JOHN I. NOBLE, | JOHN I. ADAMS, |
| JOHN CHAFFE, | CHAS. E. BLACK, |
| THOMAS DAY, | R. M. WALMSLEY, |
| SAM'L DELGADO, | A. B. MAY, |
| JAS. T. RODD, | SAMUEL H. BOYD, |
| WM J. BEHAN, | JULES A. BLANC, |
| B. F. ESHLEMAN, | W. H. BOFINGER, |
| C. J. LEEDS, | JAS. McCONNELL, |
| A. T. JANIN, | JAMES BUCKLEY, |
| LOUIS BUSH, | L. C. FALLON, |
| A. BRITTIN, | RICH'D MILLIKEN, |


18 jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles De Gray vs. Ses Créanciers.—No 19,973—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles De Gray soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, Esq., notaire en cette ville, le MARDI, 8me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, ce 25 janvier 1887.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme.

GEO. P. CAZELAR, député greffier.

26 janv—3f en 9 fév

# ASSURANCES

**Quinzième Etat Annuel**

—DE LA—

## Compagnie d'Assurance Teutonia

**De la Nouvelle Orléans.**

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

| | | |
|---|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $147,961 53 | |
| Sur les risques maritimes | 14,025 64 | |
| Sur les risques de rivières | 13,829 57 | |
| | | $175,816 74 |
| Primes non acquises pour 1885 | | 68 676 43 |
| | | $244,493,17 |
| A déduire: | | |
| Pertes payées sur les risques d'incendie | $61,594 93 | |
| Pertes payées sur les risques maritimes | 8,697 42 | |
| Pertes payées sur les risques de rivières | 8,395 34 | |
| Refraction et commission | 20,109 90 | |
| Réassurances | 29,178 01 | |
| Primes remboursées | 9,737 83 | |
| Dépenses d'agence | 1,138 27 | |
| Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt | 9,125 19 | 147,966 90 |
| | | $96,526 27 |
| Réserves pour primes non payées acquises 12 déc. 1886 | $60,536 55 | |
| Dix pour cent intérêt sur le capital pour l'année | 25,000 00 | |
| Réserves pour pertes non ajustées | 7,600 44 | |
| Surplus | 3,389 28 | 96,526 27 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent comptant | $42,701 48 |
| Bons des Etats Unis valeur du marché | 38,531 25 |
| Bons consolidés de la ville cours du marché | 129,903 50 |
| Autres valeurs et bons cours du marché | 11,450 00 |
| Prêts sur hypothèques | 78,291 66 |
| Propriétés foncières | 37,750 00 |
| Prêts sur valeurs collatérales | 56,990 00 |
| Billets à prime et billets à recevoir | 4,795 90 |
| Primes en cours de collection | 24,192 48 |
| Meubles de bureau | 1,000 00 |
| | $414,606 27 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital | $250,000 00 |
| Fonds de réserve | 80,000 00 |
| Réserves pour primes non acquises | 60,536 55 |
| Intérêt dividende non payé | 580 00 |
| Pertes non ajustées | 7,600 44 |
| Surplus | 3,389 28 |
| Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887 | 12,500 00 |
| | $414,606 27 |

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

W. B. SCHMIDT, Président.

F. RICKERT, Vice Président.

ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.

A. HERO, Jr., Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital faisant **dix pour cent** pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| H. BUDDIG, | FRANK RODER, |
| THEO. BERCKSON, | J. E. RENGSTORFF, |
| J. B. CAMORS, | F. RICKERT, |
| M. FRANK, | LOUIS RUCH, |
| R. FROTSCHER, | A. G. RICKS, |
| F. FISHER, | F. RICKERT, Jr., |
| H. R. GOGREVE, | WM. B. SCHMIDT, |
| S. AYMAN, | H. SCHULZE, |
| JULIUS KEIFFER, | LOUIS SCHWARZ, |
| J. H. KELLER, | J. G. SPOR, |
| C. H. MILLER, | JAS. J. SCHMIDT, |
| JOHN NELSON, | HY. WELLMANN. |

18 jan—1 m

## Quinzième Etat de Situation

—DE LA—

## Compagnie d'Assurances du Peuple

**De la Nouvelle-Orléans.**

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886 :

PRIMES REÇUES.

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $104,349 76 | |
| Sur risques de rivière | 2,892 52 | |
| Sur risques de mer | 2,442 74 | |
| | | $109,685 02 |
| Ajoutez : primes non acquises de 1885 | | 32,267 06 |
| | | $141,952 08 |
| A déduire : | | |
| Primes remboursées, cancelées, réfraction | $29,171 54 | |
| Réassurances | 6,015 57 | |
| | | 35,187 11 |
| | | $106,764 97 |
| Pertes, etc., payées durant la même période— | | |
| Sur incendies | $92,459 96 | |
| Sur les rivières | 1,092 70 | |
| Sur les mers | 1,314 37 | |
| Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt | 15,869 21 | |
| | | $110,736 24 |
| | | $3,971 27 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Comptant | $2,696 79 |
| Primes en voie de recouvrement | 17,368 15 |
| Immeubles | 36,782 49 |
| Actions de banques et autres | 36,684 79 |
| Meubles et installation de bureau | 2,370 25 |
| Billets garantis par nantissements | 3,819 68 |
| Billets garantis par hypothèques | 8,608 06 |
| Billets à recevoir | 2,060 27 |
| | $110,390 48 |

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.

M. POPOVICH, Vice-Président.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour de janvier 1887.

J. BENDERNAGEL, Notaire.

23 jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 22ème jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Bridget Hannegan vs Jeremiah J. Healy—No 19,811—Division A.

Sur motion de Julien A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves ; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hennegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 8 pour cent à partir du 30 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

W. J. McDONNELL, Député-Greffier.

29 janv—3f en 30j

**Succession de John Muller et Anna Maria Werling sa femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,024—Division —Attendu que George Muller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Muller et Anna Maria Werling sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

1er fév—1 5 10

# GROS LOT

# $150,000

# L.S.L.

## Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000. La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

### CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

## TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

## GRANDE CHANCE

—POUR—

# UNE FORTUNE

## Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE B.

—DE—

## LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

# Nlle-Orléans,

MARDI, 8 FEVRIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

## $535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

## VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

## 100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de | $150,000. | $150,000 |
| 1 .. .. de | 50,000. | 50,000 |
| 1 Lot de | 20,000. | 20,000 |
| 2 Lots de | 10,000. | 20,000 |
| 4 Lots de | 5,000. | 20,000 |
| 20 Lots de | 1,000. | 20,000 |
| 50 Lots de | 500. | 25,000 |
| 100 Lots de | 300. | 30,000 |
| 200 Lots de | 200. | 40,000 |
| 500 Lots de | 100. | 50,000 |
| 1000 Lots de | 50. | 50,000 |

LOTS D'APPROXIMATION :

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots d'approximation | $300 | $30,000 |
| 100 .. .. | 200 | 20,000 |
| 100 .. .. | 100 | 10,000 |
| 2,179 Lots s'élevant à | | $535,000 |

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adressez à

## M. A. DAUPHIN,

## Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

**la New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

# ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard, ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.**

**Succession de Cyrus Chism.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,642.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggie, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre-aux-Bœufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Yacloshy ou Biloxi, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est bornée sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S. R. Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires, etc.

Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 18 sous-sols, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 conteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

2° Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites.

1° Trois certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1830, comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt-six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.

Et ainsi que le numéro huit qui, d'après le dit plan, forme l'encoignure des rues Upperline et Jersey et mesure vingt huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey, sur une profondeur et face à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro sept.

2° Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et du dit ilet ci dessus mentionné, mesurant vingt pieds de face à la ligne du fond du lot numéro deux sur quarante pieds de profondeur et de face à la rue Lyon, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à cent huit pieds, se continuant ensuite à angles droits sur une largeur de huit pieds et une profondeur de soixante cinq pieds sur la ligne latérale du lot No neuf, conformément au certificat du plan primitif de la dite portion de terre annexé à un acte passé pardevant James W. Breedlove, à l'époque notaire en cette ville, le 23 avril 1867 pour une vente de Thomas M. Scott à Chism & Boyd.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 jan—1 8 15 22 26 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme Mary Allen et William Q. Allen son mari, vs. A. Martin**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Dix-huit certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et numérotés de un à dix-huit inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Florida Landing ou Julia, Cypress, Galvez et Miro, conformément à un plan de L. Pilié en date du 3 janvier 1845. Le lot numéro un mesure dix sept pieds six pouces et sept lignes de face sur la rue Galvez, vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces sur la ligne vers la rue Julia et cent trente pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro deux. Les lots numéros deux à neuf inclusivement mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Galvez et Cypress.

Les lots numéros dix à dix-sept inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face sur la rue Miro, sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Le lot dix forme l'encoignure des rues Miro et Cypress. Le lot numéro dix huit mesure quarante et un pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Miro, vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente (130) pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro dix sept et cent trente pieds huit pouces sur le côté de la ligne vers la rue Julia, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Washington W. Frederick St Ferol, par acte passé pardevant Alcée J. Ker, notaire en cette ville, en date du 31 juillet 1875.

2° Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson dans cet Etat, maintenant Septième District de la ville de la Nlle Orléans, désignés par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt un, vingt deux et vingt-trois (12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23), dans l'ilet trente-six "B" (36 B), compris entre les rues Frank ou Burdette, Quatrième, Zimpel et Adams, conformément à un plan de Carrollton, fait par Henry Mosthausen et déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Les lots numéros treize à vingt-deux inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette ou Frank, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Les lots treize et vingt-deux forment respectivement des encoignures. Le lot numéro douze mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles; le lot numéro vingt-trois (23) mesure trente pieds de face à la rue Zimple sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Mme Eliza Dinwiddie et Mlle Jessie Dinwiddie par deux actes de ventes séparés, passés pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, un étant daté du 26 août 1879 et l'autre le 17 mars 1884.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Termes et conditions—

1° Pour du comptant jusqu'au montant du billet à recevoir maintenant dû à savoir Quinze mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($1202 86 1/2|100) avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement, et 5 0/0 pour honoraires d'avocat sur le montant poursuivi et les taxes.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant du reste de son enchère un billet souscrit par Alphonse Martin de quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2) du 1er novembre 1887 ou avant, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement.

3° Le reste, s'il y a, comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**J. Infante Rocell vs. Mme Dr. Léon A. Ferrier et al.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,696—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville le MARDI, 8 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe Dumaine, Bourbon et Dauphine, ayant, en mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Philippe sur cent vingt pieds de profondeur, laquelle propriété appartient à Mme veuve Chas Henri Daret, (une des défendantes dans cette affaire,) après une liquidation et un partage de la propriété appartenant à la succession de feu C. H. Daret exécutés pardevant J. Cuvillier, notaire en cette ville, le 4 février 1865, et le dit C. H. Daret avait acquis la dite propriété des héritiers de M. Prados, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, ex-notaire en cette ville, le 4 mars 1848.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 jan—7 14 21 28 fév 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Thomy Lafon vs. Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Neville Revière.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tréme, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pillié, le 21me jour de mai 1845 et déposé à l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Jonan, F. H. Jonan et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 111, folio 67.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21jan—21 28 fév 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

**James Fahey vs Anna Kremer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poète et Grands-Hommes, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Herman, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grands-Hommes sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Markey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

27 janv—fév 3,10,17,24,—mars 1

# ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE DE SYNDIC.**

**Joseph Pinta, insolvable.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,566—En vertu d'un ordre de vente, daté du 31 janvier 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un sixième d'intérêt indivis dans :

Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Casimir, architecte, le 1er décembre 1844, déposé en l'étude de O. De Armas, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Syndic dans l'affaire ci-dessus.

1 fév—1 8 15 22 mars 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le shérif civil à douze mois de crédit du contenu d'un établissement de marbrier.**

**Benjamin S. Story vs James Hagan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,945—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le SAMEDI 12 février 1887, à 1 P. M. de la propriété ci après décrite, à savoir :

Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette, et consistant de 32 pièces de marbre de tombe, cinq croix de marbre, 7 ornements de marbre, 3 grandes plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, un lot de grate, un vaste assortiment de marbres de diverses dimensions, etc. le tout se lon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette crise étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer au comptant leur proportion des frais de greffier, du shérif, annonces, etc. se montant en tout à environ trois cents (300) piastres.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1 fév—1 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues Canal et Roman.**

Samuel Flower administrateur, etc., versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 295—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 26 qui est borné par les rues Canal Roman Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir

Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds 10 pouces et trois lignes, une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante-deux pieds ou à l'angle droit de la dite ligne de profondeur la dite portion de terre s'ouvre de deux pieds trois pouces, puis à l'angle droit à la dite dernière ligne de limite ladite autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant, à la ligne du fond une autre profondeur de quarante sept pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne du fond de la dite portion de vingt sept pieds.

La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 6 du dit ilet sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-deux pieds.

Acquis par la défenderesse par achat de la Life Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Beck, notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25jan—25—fév 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mlle P. Hiriart et al vs Mme Henrietta Davidson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17 043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Cinq terrains dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Annette, St Jean Baptiste et Robertson et l'avenue St-Bernard, carré No 47, les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilié voyer, le 29 avril 1858, et déposé au bureau de A. Chiapella, comme le plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente-deux pieds de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson, sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances et avantages qui y appartiennent.

Les cinq dits terrains seront vendus séparément. Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, respectivement, pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit—les acquéreurs fournissant des bons avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur chaque propriété, respectivement, jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères et payer au comptant leur proportion du montant de l'annonce, les frais du shérif, ceux du greffier, etc., montant en tout à environ quatre cent soixante-dix dollars ($470), et, en plus, leur proportion des taxes d'Etat, de paroisse et municipales dues sur les dites propriétés, se montant en tout à environ huit cent cinquante dollars ($850).

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18 jan—18 25 29—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Joseph Oteri vs Louis A. Richards.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot ou morceau de terre ensemble avec tous les droits, voies servitudes et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans la paroisse d'Orléans, faisant face au bayou Sauvage, le Chemin Gentilly, et formant une partie de la propriété connue comme la "Vacherie" et désigné par le numéro soixante treize, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 26 décembre 1859, et déposé au bureau de C. E. Fottier, ex-notaire en cette ville, comme plan No 41 du livre de plane No 1, le dit morceau de terre mesurant cent quatre vingt pieds de face au Bayon Sauvage, sur une profondeur d'environ quatre mille cent cinquante neuf pieds sur un côté, et quatre mille cent quatre-vingt-douze pieds sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par un achat de Isaac Davis, d'après un acte pardevant A. Ducatel, notaire, le 11 novembre 1880, le titre enregistré au bureau des aliénations, livre 112, folio 516.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 jan—22,29—fév 5,12,19,24

**Elizabeth Schneider vs. James Kirkpatrick.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 12,065—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et avec le consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan, au magasin 580 rue des Magasins, le VENDREDI, 4 février 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un lot de livres, papeterie et articles de fantaisie, vitrines et comptoirs, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

3 fév—31

**PAR C. E. GIRARDEY & CO.**

**Vente de succession.**

## Résidence élégante et centrale

Dans le Deuxième District.

Sur une des plus Charmantes Avenues

**A un long Crédit.**

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Auguste Rousset, décédé, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

**La résidence en briques à deux étages avec mansarde**, désignée par le No 236 rue Remparts, côté nord, coin est, entre St Philippe et Ursulines, dans une des plus charmantes avenue. Extérieur attrayant et intérieur spacieux, et réuni tout le confort à la solidité, ayant corridor, en haut et en bas, élégant salon à arche et salle à manger, et cinq chambres à coucher au premier et au second étages, une cuisine en bois à deux étages attenant à la maison, ayant six appartements, gaz dans toute la maison, cuve et water-works, une grande cour pavée, bassecour et ouvrant sur chaque côté de la maison principale, donnant une bonne lumière et bien aérée.

A approximité du centre des affaires, églises, écoles, marchés et amusements, la rendant des plus désirable pour une résidence privée ou celle d'un homme de profession. Un permis de l'encanteur sera requis pour visiter la maison.

Voir le plan pour les dimensions. Vente positive, titre parfait.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un, deux et trois ans, privilège de vendeur portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Paul E. Théard, notaire.

30 jan—30—fév 5,6,12,13,19 à la date.

# VENTES A L'ENCAN.

**PAR W. I. HODGSON.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cette magnifique propriété commerciale No 106 rue Canal,**

entre Camp et St-Charles, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à la Mutual National Bank à raison de $3,500 par an.

**Succession de Mme Hester E. S. Dickey, décédée.**

Dossier No 17,644.

**A l'encan, avec un long crédit.**

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans, division "A", en date du 22 janvier 1887, dossier No 17,644, pour le compte de la succession de Mme Hester Elizabeth Stellwagen, veuve de feu Nathaniel D. Dickey, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—

**La Mutual National Bank.** No 106 rue Canal, cette splendide propriété commerciale connue comme No 106 rue Canal, entre Camp et St-Charles (dans l'ilet borné par les rues Commune) dans le premier district de cette ville, étant une bâtisse en briques d'une construction moderne construite il y a quelques années spécialement pour une banque ayant un grand rez de-chaussée, propriété élevée de terre pour empêcher l'humidité, avec plusieurs chambres aux étages supérieurs, convenable pour chambres de directeurs et entrepôt pour les livres, etc., avec cour pavée en ardoise; lieu d'aisance et cabinet de toilette, hydrant, etc.

Le lot de terre désigné comme le No 20 mesure 22 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, 104 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté qui touche au lot No 3, et 102 pieds de profondeur sur l'autre côté près du lot No 1, sur une largeur dans le fond de 20 pieds 7 pouces sur une allée ouvrant sur la rue St Charles et de commun avec ce lot et d'autres

Cette propriété de valeur sera vendue sujette à bail à la Mutual National Bank, qui l'occupe maintenant, expirant le 30 septembre 1889, à raison de $3500 par an. Le tout du ci-dessus est au pied américain, conformément à un plan de William A. Patton, voyers et architectes, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent, et toutes les clauses usuelles de garanties. 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 jan—25,30—fév 6 13,20,26

## PROPRIETE DE VALEUR.

**Résidence, verger et ferme**

Sur la Grande Route St-Jean, un ilet de la gare du Orléans R. R., deux ilets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passent devant et derrière la propriété.

Pour un règlement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dinnies.

Une propriété des plus commodes et désirables.

**A un long crédit. A l'encan**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, avec consentement des héritiers de feu John Dinnies, tous d'âge, pour une division d'intérêts, il sera vendu à l'encan—

1° **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le "Faubourg Pontchartrain" dans l'ilet borné par les rues Grande Route St Jean, Le page, Cinquième (ou Dupre) et Sixième (ou White), désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, desquels lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean, sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds, tout entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent :

**Un cottage en bois à double corps de logis** tout en ardoises, avec une bâtisse en briques à deux étages au fond tout en ardoises, contenant en tout quelques 8 ou 10 chambres larges, aérées et confortables, galeries derrière, cour pavée, aussi une grande écurie en bois et hangar au fond, citernes, puits, etc.

2° **Deux terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus et contigus au lot No 10, lesquels lots sont désignés par les lettres "A" et "B" et mesurent chaque, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St. Jean, sur une profondeur d'environ 124 pieds, entre lignes parallèles mesure américaine.

3° **Onze terrains de valeur**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Faubourg St Jean, dans le même district et ilet que toutes les propriétés décrites ci-dessus, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et sont contigus l'un à l'autre, ils mesurent environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage, sur des profondeurs variant de 120 à 184 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine, et sont séparés au fond par l'ancienne "La Corderie" des lots 1 à 10, le tout d'après un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville; ce plan peut être vu à l'endroit de la vente.

Cette **Propriété désirable** ayant une ligne de chemin de fer urbain en face et à l'arrière à un ilet de la station des chars de la rue Dumaine ou du Orleans R. R. Co., à deux ilets du Jockey Club Race Course, et en face de la magnifique résidence du juge Louis Duvignaud, couverte d'arbres fruitiers de premier ordre, comme "Jardin et ferme", et mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété rémunérative laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment, par ceux qui le désirent, en obtenant une carte de l'encanteur.

**Termes et conditions**—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles, du jour de la vente; les paiements à crédit seront divisés en billets coupons, à la satisfaction des parties intéressées. 10 0/0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en plus des prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, Ecr., notaire, aux frais des acquéreurs.

23jan—23 30 fév6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,774—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan de George T. Dunbar, voyer, sous la date du 27 mai 1849 ci-déposé, pour qu'on s'y référe, dans le bureau de Felix Grima, alors notaire en cette ville. Ledit terrain mesure vingt-trois pieds sept pouces quatre 4/6 lignes de façade rue de l'Union, sur vingt trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fonds, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la limite séparant ledit terrain No dix du côté de la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne séparant ledit terrain du terrain No quatorze.

Aussi, onze pouces du terrain No. 14 sur le plan ci-dessus mentionné étant les 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13, et mesurant du côté de la rue Carondelet, et s'étendant sur toute la profondeur du dit terrain No 14.

La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi, anciennement de cette ville, de Mme Charles Harrod et autres, par acte passé pardevant S. B. Trist, notaire en cette ville, le 21 février, 1877, et à la mort du dit Abraham Levi, la même fut revêtue de la possession par sa veuve, Mme Marie Anne Levi, et leurs enfants Horace J. Levi, Caledonia Newman, Emanuel M. Levi et Esther Levi, et en vertu des divers actes passés pardevant Andrew Hero, jr, notaire, le 29 octobre, 1878, et le 5 mars, 1879, la dite Marie Anne Levi, a acheté l'intérêt du dit Emmanuel M. Levi.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

18 jan—18 25 —fév 1 8 15 19

**PAR C. E. GIRARDEY & CO.**

La Plantation Aurora, rive droite en face des Abattoirs, sera vendue en bloc ou subdivisée en 11 sections convenables pour des fermes (truck farms) les bestiaux et pour une vacherie. Conditions faciles et un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Natchez et Gravier sera vendue à l'enchère publique, du consentement des parties intéressées.

Pour de plus amples renseignements, voir l'avis détaillé dans les colonnes du Picayune.

27jan—

**VENTES PAR LE CONSTABLE.**

**Dennis Maher vs. C. E. Banks.**

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans, No 11,042—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, au No 152 rue Lafayette entre les rues St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 11 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

1 fév—1,6,11

**A. Monteleone contre A. Haggason et B. Lake.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8,853—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 9 février 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

29 janv—fév 3,9

**Crescent City Coal Co. vs. Maignes Bros.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux, coin des rues Marais et Columbus, le SAMEDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval et wagon, une bouilloire, un lot de bois, un lot de charbon, un vieux wagon, deux brouettes et une échelle.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

26 jan—26,30—5fév

# VENTES A L'ENCAN.

**PAR MACON, PAUL & ROBINSON.**

**Emplacement pour grande famille.**

**Coin des rues Philip & Villeré.**

**Succession de Armand Tournon.**

No 18,838 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1887, il sera vendu à l'encan :—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, formant le coin des rues St-Philippe et Villeré et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur et façade sur la rue Villeré de 60 pieds (mesure françaises). Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic, toiture en ardoises, citerne, etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.

**Conditions de la vente.**—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires, ensemble avec tout l'intérêt du et qui pourrait être dû sur les dits billets, à savoir : Deux billets de $850 chacun, datés le 31 août 1886, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par le dit A. Tournon payables à son propre ordre, endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant, les taxes d'Etat et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour tout le montant à crédit, la police sera transférée au vendeur, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas Tolle, notaire. 1% pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.

22 jan—22 29—fév 5 19 26

**PAR HOEY & O'CONNOR.**

ANNONCE JUDICIAIRE

**Succession de Louis Gardon.**

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 février 1887, à midi à la Salle d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre dans l'affaire ci-dessus, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 19,295, le 28 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Un billet à ordre pour $300 tiré par Hélène Ratliff daté le 6 décembre 1875, payable en 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt.

Une réclamation contre F. Le Cler pour $300.

Conditions—Comptant. 1erfév—1 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le Eureka Rice Mill,**

No 128 et 130 rue Magazine, sera vendu à l'encan.

**J. S. Moore & Co. vs leurs créanciers**

No 19,565—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—JEUDI, 10 février 1887, à 11 heures du matin au local, No 128 et 130 rue Magazine entre Lafayette et Girod en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1887 il sera vendu à l'encan

Le contenu du moulin à riz "Eureka," comprenant en partie des machines, bouilloires, arbres de couche, poulies, courroies, ascenseurs, écrous, soufflets, hoppers, balance, convoyeurs etc., le tout tel que l'accuse un inventaire en registre.

Conditions—Comptant sur livraison.

30 janv—30—4 5 9 10 fév.

**PAR MACON, PAUL & ROBINSON.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**A douze mois de crédit.**

**Propriété de valeur dans le Deuxième District.**

**Cette grande résidence en briques** à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

**Succession de Richard H. Huile.**

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Féliciana Louisiane.

PAR MACON PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine près Gravier, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Féliciana, Etat de la Louisiane, en date du 25 janvier 1887, je procéderai à la vente à l'encan pour le compte de la susdite succession, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Chartres désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquie, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans et figurant conformément au dit plan, 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond face à une allée pour l'usage des lots 1, 2 et 3 les dites mesures au pied américain.

Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale fortement construite confortablement distribuée, une jolie véranda en fer, sur la façade située dans une des meilleures parties du deuxième district, et à une distance raisonnable du centre des affaires, à proximité des marchés, églises, amusements, etc.

Conditions—Un montant suffisant pour payer les frais et la balance à un crédit de 12 mois, l'acquéreur fournira un bon avec sécurité personnelle approuvée avec hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'à parfait paiement. Ensemble avec toutes les clauses de sécurité usuelles ou assurance etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Préot notaire.

30 jan—30—fév—12 19 26—mars 5

# Proclamation

—DU—

# ROI DU CARNAVAL !

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut !

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

## MARDI-GRAS,

LE 22ME JOUR DE FÉVRIER, 1887.

sonne comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que :

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles créés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien-aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaité notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien-aimés et loyaux sujets comprenant les courtisans qui organise en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, (mi carême), et dont Sa Majesté bénie a promis d'honorer de sa présence, renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

## Dieu protège le Roi !

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent Quinzième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

REX.

Contresigné : BATHURST

Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à

BATHURST.

Boîte de Poste 1083, Nlle-Orléans, Lne.

25 déc—

# VENTES A L'ENCAN.

**PAR JAS P. GUINAULT**

**Succession de M. et Mme Manuel Llorens**

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 février 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1887—

Le tiers indivis d'une portion de terre ainsi que des bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Bourbon ci-devant Bagatelle, et Kerlerec, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Guy Duplantier, notaire

L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887. 24 jan—23,29—5,12,19,26 fév

**ACTION EN PARTAGE.**

**Ellen Finch vs Augusta Anne Finch.**

**Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B., No 17,305**

**Propriété d'encoignure de choix, Grande portion de terre formant l'encoignure des rues Annonciation et Thalie,**

**Et l'autre à l'encoignure des rues Girod et Franklin.**

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—le SAMEDI 5 Février 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans rendu le 14 décembre 1886, et signé le 20 décembre 1886, les propriétés suivantes, savoir :

1° Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation Constance, Thalie et Erato, laquelle portion de terre mesure 264 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue de l'Annonciation sur 135 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Thalie, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une grande maison haute ayant au rez de chaussée et à l'étage supérieur un grand corridor central, huit chambres, galerie spacieuse autour de la maison, une autre bâtisse en bois dans la cour couverte en ardoises ayant plusieurs chambres, une grande écurie également couverte en ardoise, de la capacité de 30 têtes d'animaux, citerne, lieux d'aisance et waterworks, etc.

Cette propriété est louée à bail au Union Excavating Co., jusqu'au 30 septembre 1887 au taux de $50 par mois, sur laquelle propriété la Union Excavating Co. a construit cinq hangars en bois qui ne sont pas inclus dans la vente.

Cette propriété sera divisée en huit lots et sera vendue en lots au gré des acquéreurs.

Le lot No 1 mesure 30 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Thalie sur 115 pieds 0 pouces de profondeur.

Le lot No 2 forme l'encoignure des rues Annonciation et Thalie, et mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 105 pieds de profondeur.

Les lots Nos 3 à 5 sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Annonciation sur 105 pieds de profondeur.

Les lots Nos 6, 7 et 8 la même façade que les lots ci-dessus 3 à 5 à la rue Annonciation sur une profondeur de 135 pieds 9 pouces 2 lignes.

Pour plus de détails se référer aux plans à la Bourse.

2° Deux lots de terre contigus formant encoignure aux rues Girod et Franklin dans le même district, désignés par les Nos 17 et 18. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 57 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin. Les améliorations consistent en une maison haute en bois No 234 rue Girod, ayant huit chambres, cuisine, hangar etc.

Aussi sur le fond du terrain une grande écurie couverte en ardoises et faisant face à la rue Franklin citerne, puits, latrines etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt par an de date. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.

Les taxes de 1886 seront payées par les acheteurs en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication sera exigé des acheteurs au moment de la vente, afin de la garantir.

Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire.

1er jan—1 8,15 22 29—fév 5

**PAR HOEY & O'CONNOR.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Deux cottages simples, Nos 53 et 55 rue Milan.**

Succession de John Miller.

No. 19,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 11 janvier 1887 il sera vendu à l'encan—

Deux cottages simples à un étage, Nos 53 et 55 rue Milan, dans l'ilet borné par les rues Milan, Marengo, Magasins et Constance. Le terrain est composé de deux lots, Nos 4 et 5 qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips, notaire.

1er jan—1e 30 fév 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété cottage.**

Succession de Peter J. Dudenhofer et Lena Hubener, sa femme.

Nos 19 049—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1887, il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci-après, à savoir :

1° Le cottage double No 167 rue St Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Urquhart et Moralès. Le terrain se compose des lots 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un cottage simple No 151 rue St Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Moralès et Bons Enfants. Le terrain mesure 29 pieds 7 pouces et 9 lignes de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.

3° Un cottage double No 210 et un cottage simple No 212 rue Port, dans l'ilet borné par les rues Port, Lafayette, Girod et St Jean Baptiste. Le terrain est composé du lot No 11 et une portion du lot qui touche No 10 de l'ilet No 20 et mesure 50 pieds 6 pouces de face à la rue Port sur 150 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.

4° Un cottage seul No 196, l'Avenue Lafayette, dans l'ilet borné par l'Avenue Lafayette et les rues Arts, Girod et St. Jean Baptiste. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 34 pieds de face à l'Avenue Lafayette sur une profondeur de 110 pieds.

Conditions de la vente comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips notaire.

19janv—18,29—5,12,19fév.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Maison de résidence convenable pour famille,**

**Rue Euterpe, 8, entre les rues Prytanée et Colisée.**

Rufus K. Howell et autres vs. Mrs Virginia Catlett Howell et autre.

No. 19,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

**Vente en partage.**

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 février 1887, à midi à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine en vertu d'un décret en partage dans la susdite affaire rendu par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 4me jour de janvier 1887, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci après décrite—

La maison en bois à mansarde, à deux étages, rue Euterpe No 8, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Euterpe, Polymnia, Prytanée et Colisée désignée comme le terrain No 28 et mesurant 30 pieds de façade sur rue Euterpe, sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

La bâtisse est à distance de la rue, elle a de grandes galeries à l'avant et à l'arrière, de construction moderne et possède le confort que peut désirer une nombreuse famille. Elle est louée $60 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente avec l'intérêt de 8 pour cent par an, hypothèque spéciale et lien du vendeur et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. W. Christy, notaire 9 rue de l'Union.

5 jan—5 15 22 29—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,515.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la Paroisse Jefferson) désigné par le numéro douze de l'ilet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadiz et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex-notaire, le 6 janvier 1836 lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

21 jan—21,28—fév 4,11,18,24

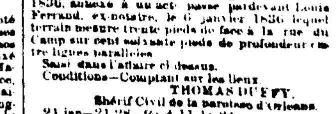


**Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoire pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.**

Faits sur commande et ajustés par

**A. McDERMOTT,**

**200 rue St-Charles, près Julia, Nouvelle-Orléans.**

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

24 fév—1an